

OBJECTIFS, MISSIONS ET MODES D'ORGANISATION DES 3C

Les dispositions réglementaires autorisant une activité de traitement des cancers au sein des établissements sont en préparation.

Les critères d'agrément seront définis par l'INCA.

Une de ces dispositions est la création d'un centre de coordination en cancérologie, le 3C, dans les établissements habilités à prendre en charge la pathologie cancéreuse.

1. Le 3C a quatre objectifs :

- Assurer une prise en charge de qualité pour chaque patient cancéreux,
- Organiser les modalités diagnostics, la première annonce d'une pathologie cancéreuse pluridisciplinaire,
- Rendre visible la traçabilité de cette organisation,
- Organiser un suivi individualisé pour chaque patient en terme d'information à chaque étape clinique de la maladie.

Pour l'instant, le cahier des charges des 3C se résume à la mesure 32 du plan cancer qui s'adresse aux établissements de santé et aux centres de radiothérapie autorisés en cancérologie.

2. Mission des 3C :

Le terme de 3C à vocation à se substituer à celui de l'unité de coordination pluridisciplinaire en oncologie (UCPO).

Les 3C sont de véritables cellules qualifiées opérationnelles dont les missions sont de :

- Mettre à disposition des médecins et des soignants, les référentiels, thésaurus et protocoles validés et actualisés par le Réseau Régional et mettre en place l'audit interne de leurs utilisations,
- S'assurer :
 - La mise en œuvre effective de la pluridisciplinarité en organisant et en fédérant les RCP, ce qui implique un secrétariat et permet la :
 - Mise à disposition des fiches RCP,
 - Gestion des RCP : enregistrement et/ou présentation du dossier de tous les malades en RCP,
 - Circulation de l'information médicale : échange de données et intégrations aux Dossiers Communicants en Cancérologie,

- Réalisation d'audit interne pour vérifier l'enregistrement de tous les dossiers et l'adéquation des dossiers discutés en RCP.
 - o La mise en place du dispositif d'annonce,
 - o La remise à chaque patient du programme personnalisé des soins.
- Pouvoir informer les patients, les orienter, les aider à leur prise de rendez-vous, voir obtenir des informations sur leur dossier médical. Cette fonction pourra aussi évoluer vers un suivi plus individualisé des parcours patient, intégrant les soins de support, les soins à domicile et la coordination avec les acteurs du réseau, ainsi que les relations avec les établissements membres du pôle régional pour permettre l'accès aux recours. Les structures d'informations et de soutien des patients ont d'ores et déjà été intégrées au sein de certains établissements. A titre d'exemple, la ligue contre le cancer a défini le cahier des charges des espaces de rencontre et d'information (ERI).
- Pour produire des informations sur les activités oncologiques médico-chirurgicales et pharmaceutiques de l'établissement, qui s'appuieront notamment sur :
 - o Les données d'activités PMSI,
 - o Les délais d'attente,
 - o Le suivi de l'utilisation des anti-cancéreux dans le cadre des bonnes pratiques,
 - o L'accès aux soins de support,
 - o L'accès aux essais cliniques et à l'innovation,
 - o L'évaluation de la satisfaction des patients et des équipes soignantes.

Ces différents éléments seront formalisés par l'établissement sous forme d'objectif chiffré lui permettant de mesurer son évolution. Un rapport d'activité annuel standardisé permettra d'analyser les principaux paramètres de la cancérologie dans l'établissement. Il sera précisé par l'Institut national du cancer.

Il sera transmis au Réseau Régional de Cancérologie et entrera dans le tableau de bord régional de suivi du plan cancer, permettant à la RH et aux instances nationales, Ministère de la santé et Institut National du Cancer, de rendre compte de la mise en œuvre du plan cancer.

3. Mode d'organisations :

Le terme de 3C recouvre une organisation nouvelle et des missions qualifiées ; à partir des objectifs attendus, l'organisation retenue relève de l'initiative de chaque établissement et groupe d'établissement.

Le 3C pourra comme cela a été précisé dans la circulaire, être :

- Spécifique à un établissement,
- Ou commun à plusieurs établissements,
- Ou partagé au sein d'un Réseau Territorial

Il pourra être mis en œuvre dans une structure disposant de locaux dédiés mais pourra dans certains cas être porté par une cellule ou un comité de cancérologie selon la taille des établissements.

L'organisation retenue et la réalisation des missions devront en revanche faire l'objet d'une validation par la CME.

Composition des 3C :

Ils peuvent être composés de façon variable et adaptés selon la taille et l'implication des établissements dans la lutte contre le cancer. A titre d'exemple, ils peuvent comprendre des représentants de diverses disciplines : oncologie médicale et radiothérapie, chirurgie, spécialité d'organes, anatomopathologie, pharmacie, biologie, imagerie, radiologie inter fractionnelle, compétence en soins de support ainsi que para médicaux.

Les 3C seront également ouverts aux médecins généralistes qui le souhaitent.